

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18345 - 71ÈME ANNÉE

Assemblée unique avec des compétences législatives et réglementaires, fonds de développement

PCR : les Réunionnais ont le droit de choisir ce qui est bon pour eux



Maurice Gironcel, Yvan Dejean et Ary Yée Chong Tchi Kan.

Hier à Saint-Denis, le PCR a rencontré la presse pour présenter son analyse sur l'évolution de la situation sociale, économique et politique à La Réunion. Les secrétaires généraux Maurice Gironcel, Yvan Dejean et Ary Yée Chong Tchi Kan représentaient le Parti communiste réunionnais.

Maurice Gironcel est intervenu sur la situation sociale et économique. Elle « commande de nous exprimer. Nous assistons, sans que cela provoque de

débats, à une dégradation de la situation. Les problèmes de la population en difficulté sont escamotés », dit-il.

« Au cours des 2 dernières se-

maines, la situation générale s'est dégradée, en accéléré. Cela se retrouve dans les chiffres du chômage malgré un taux de croissance revu », précise le dirigeant communiste.

Il revient ensuite sur une interview de la ministre des Outre-mer publiée la semaine dernière dans la presse. Pour le PCR, elle donne « l'impression d'un sentiment d'impuissance ou de fatalisme ».

« Impuissance, car elle sous-entend que les solutions ne sont pas dans les mains du gouvernement, mais chez les acteurs économiques et l'Europe.

Fatalisme, avec aucune solution concrète à moyen et court terme proposée ».

Canne à sucre : le plus dur devant nous

Maurice Gironcel pointe quelques thèmes dans cet entretien :

Sur le chômage, la ministre propose une solution dépendant du pacte de compétitivité, « Face à l'ampleur du chômage, ce pacte ne donne pas de solution », constate le PCR.

Pour le logement social : la ministre fait porter la responsabilité du mauvais bilan sur les opérateurs locaux et la qualité de leurs dirigeants, car ces derniers ne présentent pas de bons dossiers. « Les opérateurs ont dû apprécier... », note Maurice Gironcel.

Sur la fin des quotas sucriers, la ministre se défousse sur Bruxelles pour 2017. « Et si demain il n'y a aucune solution ? Si le régime d'aide envisagé n'arrive pas ? »

Les nouvelles qui viennent de l'Europe ne rassurent pas du tout le PCR.

« Nous avons écrit le 4 août 2015 à François Hollande pour lui rappeler ses promesses faites un an plus tôt » lors d'un discours dans la cour de l'usine de Bois-Rouge. Là encore, « il faudra se battre comme des chiffonniers », dit la ministre.

Sur les sucres spéciaux, l'accord avec le Vietnam sur les 400 tonnes sans droit de douane n'empêche pas l'importation d'une quantité supérieure. Il faudra alors s'acquitter de 419 euros de taxe par tonne.

« Croyez-vous que la taxe de 419 euros va mettre hors de danger les problèmes de la filière canne-sucré ? », interroge le secrétaire général du PCR. Pour le PCR, cela ne règle rien car le Vietnam pourra exporter ses sucres spéciaux. « On ne sait pas comment cela va se passer avec la Thaïlande. L'Europe a donné son accord pour faire entrer les sucres spéciaux du Vietnam. D'ailleurs Younous Omarjee dit que le plus dur est devant nous ».

La Réunion et la zone de libre-échange de plus de 600 millions d'habitants

Concernant l'égalité réelle, les propos de la ministre sont « très vagues ». « Quel est le contenu du pré-rapport remis par Victorin Lurel à Manuel Valls ? Elle parle de plans territoriaux... »

« On est encore dans le domaine de la réflexion alors que la situation commande l'action », souligne Maurice Gironcel. Quant à l'expression utilisée par la ministre dans son entretien paru dans la presse, « cette fameuse loi »..., cela pose question au PCR.

Maurice Gironcel rappelle que dans 120 jours, dans notre région, 26 États dont 4 États membres de la COI vont se regrouper dans un marché régional de 600 millions de consommateurs dont l'objectif est de faciliter la circulation des biens, des produits et des services.

« La Réunion aura face à elle un bloc de 600 millions d'habitants. Personne ne s'inquiète de cela », déplore-t-il, c'est à ce moment que se négocie l'APE entre l'Union européenne et ce bloc régional. Toujours dans le but de favoriser les échanges commerciaux. La Réunion faisant partir de l'Union européenne, tous les produits pourront déferler sur notre pays », précise le responsable communiste. « Le PCR seul à en parler, or le risque est grand de voir disparaître notre production ». La décision de la COI de faire de Madagascar le grenier de l'océan Indien n'est pas non plus rassurante. « Enfin, des négociations sont ouvertes pour définir le statut économique de la Chine. L'objectif est la reconnaissance d'une économie de marché. Si c'est le cas, la Chine aura le droit d'exporter sa production partout au nom de la concurrence libre et non faussée ».

« Qui pour défendre nos intérêts, notre production ? »

« La Réunion est sans voix dans les différentes instances où cela se discute », souligne Maurice Gironcel, « qui pour défendre nos intérêts, notre production ? Le PCR a des propositions ». « Devant tant de danger et d'inquiétude, La Réunion est

absente des décisions qui sont prises dans son dos ». D'où une des propositions du PCR : « nous affirmons qu'il faut sortir de l'application mécanique de l'intégration ».

« Nous pensons que la grande loi promise par le président de la République sur l'égalité réelle doit être l'occasion de lancer ce grand débat, sur les institutions, la gouvernance. D'autres disent que l'on arrivera à l'assemblée unique », poursuit Maurice Gironcel. François Hollande a dit que chaque pays d'outre-mer doit faire connaître ses propositions, rappelle-t-il.

Propositions pour l'égalité réelle

« Le 6 août dernier, nous avons envoyé à Victorin Lurel un document de plusieurs pages. Que font les autres ? Le PCR a rendu ce document public, il est prêt au débat ». Et d'inviter les autres formations politiques à informer la population sur les propositions qu'elles ont faites pour le projet de loi sur l'égalité réelle.

Le PCR est là pour défendre le peuple réunionnais et apporter une voie originale au développement du pays. « Les problèmes sont connus : chômage, logement, vie chère.

Nous devons mener ce combat pour un projet réunionnais », indique Maurice Gironcel. 70 ans après la loi du 19 mars 1946, c'est la nécessité de changer radicalement de politique dans notre pays, dit-il en substance. Le PCR demande toujours que ce jour soit célébré, et organisera une manifestation pour commémorer le 70e anniversaire de la loi qui a mis fin au statut colonial.

Yvan Dejean conclut. Face des problèmes très complexes, nous devons unir notre peuple sur des propositions claires et simples, dit-il en substance : « affirmation d'une assemblée unique, d'un fonds de développement réunionnais, de compétences réglementaires et législatives pour décider de ce qui est bon ou pas pour nous ici. Dans beaucoup de partis politiques, ces idées sont traduites différemment n'en faisons pas un problème de mot, mais mettons-nous d'accord sur une perspective commune ».

M.M.

Édito

Le JIR et l'indifférence du monde politique

Hier, le Journal de l'île de La Réunion a déposé au Tribunal de Commerce le bilan comptable de ses activités. Comme les débats se font à huis clos, l'opinion réunionnaise doit être déçue de ne pas disposer des éléments du débat. C'est le comble pour un organe d'information. Mais c'est la loi. Nous sommes en démocratie. Habituellement le huis clos est réservé, soit au traitement d'affaires où la protection des mineurs est de rigueur, soit au règlement de cas tellement sordides que cela pourrait nuire à réintégration de la victime dans la vie courante. Nous n'irons pas plus loin sur les principes qui guident nos rapports à la gestion d'entreprises privées.

Le Tribunal a accepté la proposition du JIR d'être placé sous tutelle des magistrats. Dès ce moment, une période de 6 mois lui a été accordée, avec une étape en avril. Durant ces 3 premiers mois, les experts requis vont examiner à la loupe les capacités réelles de continuer. Un plan de redressement sera examiné en vue d'absorber les dettes. Des coupes importantes seront réalisées dans les dépenses. Si les uns et les autres perdront un peu de leur argent, il s'agit de choses matérielles. Mais, ce sont les travailleurs qui paieront le plus lourd tribut. Probablement, un tiers de licenciements. Et, là, on touche à la vie des hommes et femmes. Dans une société de plein emploi, on peut s'adapter rapidement. Avec 180 000 personnes déjà inscrites à Pôle Emploi, ce sera difficile.

Il est dommage de ne pas se rappeler les remarques du PCR quand il dit que tout est boule-

versé et qu'il est urgent de s'entendre pour la suite. Dans tous les domaines de la société, les dégâts sont déjà considérables. Qui aurait pu imaginer le JIR (65 ans) disparaître comme Témoignages (71 ans)? Ceux qui pensent que, de ce fait, il y aura un monopole du Quotidien risquent d'être surpris.

Il y a un mois, le 31 décembre, au Canada, le journal La Presse annonçait la fin de sa parution quotidienne en papier. Il met fin, ainsi, à 131 ans d'histoire (2 fois le JIR). Ses lecteurs pourront trouver une édition papier seulement le samedi. Par contre, ils auront un rendez vous quotidien, en consultant leur tablette à tout instant. Les dirigeants ne sont pas du tout sûrs des nouveaux choix mais, concèdent-ils, le "pari est risqué, mais prometteur".

Or, contrairement au journal canadien qui expérimente actuellement le numérique gratuit, le JIR a déjà quasiment tout fait. Ce ne sont pas les moyens financiers qui font défaut à son gérant, Cadjee, qui pense qu'un nouveau modèle économique est possible, pour sauver le canard. Cependant, si le JIR était viable, est-ce que l'ancien propriétaire, Hersant, lui aurait quand même vendu le bout de gras?

Là, encore, on refuse de reconnaître ce que dénonce le PCR : les méfaits de la réalisation d'un marché unique mondial et un personnel politique qui assiste à la mort de notre économie dans l'indifférence.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le Parti communiste réunionnais et les attaques de Claude Hoarau sur la position du PCR pour le second tour des régionales

1er tour, 32.000 voix d'avance pour la coalition Bello sur Didier Robert 2e tour, 18.000 voix de retard quelle est l'explication de Claude Hoarau ?

Outre les aspects sociaux, économiques et politiques, la conférence de presse d'hier du Parti communiste réunionnais tenue par les co-secrétaires généraux Maurice Gironcel, Yvan Dejean et Ary Yée Chong Tchi Kan a porté également sur les déclarations de Claude Hoarau largement reprises dans les médias.

« À ce moment où tout se complique et devient plus graves, certains en profitent pour attaquer la direction du PCR et casser le Parti », déclare Yvan Dejean en présence des « co-secrétaires généraux fidèles à 1959 », membres d'une direction « loyale envers les camarades du parti, et résistante ».

Ary Yée Chong Tchi Kan souligne que « le PCR est le seul parti réunionnais qui élabore son analyse et organise ses principes en fonction de la société réunionnaise. D'autres sont des filiales, d'autres profitent des élections pour monter un parti mais où est leur programme ? »

« Qui dirige La Réunion ? Qui défend nos points de vue ? La Réunion est en danger, les jeunes n'ont pas de perspectives », poursuit-il.

Il rappelle que « Claude Hoarau a été mis à pied pour 18 mois par le Conseil politique. La section de Saint-Louis a été dissoute. C'est une décision prise en fonction des règles de fonctionnement que Claude Hoarau et Fabrice Hoarau connaissent, car ils ont rédigé les documents du congrès ».

Les statuts du PCR disent que pour les élections régionales, les choix sont de la responsabilité du Conseil politique. « Personne ne peut s'imaginer prendre une décision en dehors de la décision collective et solidaire ».

Si Claude Hoarau a pris la sienne 2 jours avant la réunion du Conseil politique c'est parce qu'il n'avait pas envie de participer à un débat et assumer solidairement la décision. Pour le PCR, Claude Hoarau « doit assumer sa position et la sanction ».

« Claude Hoarau se pose en victime. Quand il n'est pas solidaire avec ses camarades pour débattre dans les

instances, qui est victime ? », note le secrétaire général du Parti, « le PCR en a vu d'autres depuis 57 ans, on voit bien leur cheminement par la suite.

En quoi voulez-vous que cela règle les problèmes ? »

Gilbert Annette responsable des 8.300 voix gagnées par Didier Robert à Saint-Denis ?

Ary Yée Chong Tchi Kan revient sur les prises de position publiques de Claude Hoarau après sa sanction : « il attaque Maurice Gironcel, et dit qu'il organise une pétition pour ramasser 2.000 signatures. Claude Hoarau était chargé de la campagne des régionales à Saint-Louis, il devra donc expliquer à Patrick Lebreton comment sa liste n'a eu que 471 voix à Saint-Louis ».

« Pourquoi lors des élections départementales, le PCR n'a pas eu de candidat à La Rivière ? Claude Hoarau était responsable. Il a distribué un courrier pour dire que l'on ne pouvait pas avoir de candidat à La Rivière ».

« Claude Hoarau pense pouvoir utiliser l'opinion contre nous et faire des déclarations malhonnêtes », ajoute le dirigeant communiste. Ary Yée Chong Tchi Kan présente donc les résultats des élections régionales. Au premier tour des régionales, la coalition des listes conduites par Huguette Bello, Thierry Robert, Patrick Lebreton et Jean-Hugues Ratenon ont un potentiel de voix supérieur de 32.000 voix à la liste Didier Robert. « Claude Hoarau peut-il expliquer pourquoi au 2e tour leur résultat est un retard de 18.000 voix sur Didier Robert, alors qu'elles portaient avec 32.000 voix

d'avance ? ».

À Saint-Denis, le PCR note que Didier Robert fait 17.000 voix au 1er tour, et la coalition des 4 listes 18.525. Cela faisait 1.500 voix d'avance pour le camp du maire de Saint-Denis. Au 2e tour, Didier Robert a 8.351 voix d'avance. Gilbert Annette est-il responsable ? Imagine-t-on que le PCR soit derrière chaque électeur ?

Ary Yée Chong Tchi Kan rappelle qu'« aux dernières élections, le phénomène principal était l'abstention. Et on ne veut pas en débattre ».

La pire des insultes : ne pas respecter les instances du Parti

Le PCR dit avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour attirer l'attention pour changer les choses. « Ceux qui pensent que le problème est le PCR et pas ceux de la société, verront des manifestations comme à Saint-Denis où 120 personnes sont allées en prison ».

Lundi soir à la télévision, Claude Hoarau dit qu'il n'a pas insulté Paul Vergès. « La pire des insultes à Paul Vergès, c'est la position prise par Claude Hoarau de ne pas respecter les instances du Parti, Parti créé par Paul Vergès », affirme Ary Yée Chong Tchi Kan.

En conclusion, le dirigeant communiste revient sur le 70e anniversaire de la loi de 1946, « nous savons que nous ne pouvons pas aller plus loin. Nous avons besoin d'un consensus sur le contenu ».

« Personne ne défend La Réunion, car nous n'avons pas le statut qu'il faut pour défendre les Réunionnais. Une assemblée responsable devant les Réunionnais, le projet de 1959, nous ne lâcherons pas là-dessus ».

Lettre de la Section Communiste de Sainte-Suzanne

Il est triste et dommage d'entendre, de voir et de lire tous les propos de Claude et Fabrice Hoarau.

Pourquoi n'expliquent-ils pas aux médias et à la population toute leur malhonnêteté vis-à-vis du parti « PCR ».

Quand on a été co-dirigeant et écrit des statuts validés par le dernier congrès, pourquoi vouloir déroger à tous cela ? Selon vous on peut tout dire, écrire et faire le contraire en même temps !!! Au-delà de toutes les convictions communistes que vous vous octroyez vous ne voyez que vous, messieurs.

Lorsque l'on fait partie d'un mouvement, on se doit de respecter toutes décisions prises collégalement dans ses instances.

Personne ne peut être responsable de toutes vos errances au sein du parti. D'ailleurs lors du conseil poli-

tique et de la décision de votre mise en congé du parti pour 18 mois, vous avez pu vous justifier et même que vous vous êtes excusés pour vos actes sans précédent avant de prendre acte de cette décision.

Alors pourquoi continuer à dénigrer nos camarades Paul et Maurice ? Pourquoi traiter le camarade Paul de traître alors qu'il a tant œuvré pour La Réunion.

La situation est certes difficile pour le parti, mais il sera certainement bien meilleur sans vous et vos camomnies à l'égard de la Direction du parti.

Pour ce qui est de vos allégations sur le camarade Maurice à propos des votes du second tour des régionales de 2015, Nous, la section communiste de Sainte Suzanne nous réfutons tous vos propos irrespectueux à l'égard de notre camarade Maurice et nous-mêmes.

Nous avons, nous, parfaitement respecté la décision du comité de section du 9 décembre 2015 au Bocage à Sainte-Suzanne : ni l'un, ni l'autre ou votez blanc.

Si vous avez bien suivi cette journée, des bureaux de vote ont ouvert leur porte tardivement par manque d'assesseur de la candidate Bello que vous souteniez. Vous auriez pu en désigner.

Alors avant de chercher à donner des leçons aux autres, commencez par être plus honnêtes avec vous-même et surtout d'être plus respectueux de vos aïeux et des camarades du parti.

Bien à vous,

La Section Communiste de Sainte-Suzanne

La méthode sûre et certaine pour se faire remarquer en politique

Aux élections législatives de 2012, j'étais la suppléante de Fabrice Hoarau. Nous étions les jeunes candidats du PCR pour la fameuse 7e circonscription. Pour la déclaration officielle de notre candidature, des militants ainsi que toute la presse locale étaient invités. Le début de séance était fixé à 10h mais à 11h aucune autre presse que Témoignages et le Quotidien ne s'était déplacée. Chacun a alors fait jouer ses contacts ; même Claude Hoarau, à l'époque, maire d'une commune de la circonscription avait pris son téléphone, mais, rien à l'autre bout. La centaine de militants présents depuis plus d'une heure déjà, commençaient à s'impatienter. Au final, nous avons dû faire avec (ou plutôt sans).

Pourtant, peu de temps avant cet épisode, la campagne de lancement

d'un de nos adversaires avait été largement diffusée sur les chaînes télévisées. Nous avons donc bien compris que l'absence de ces médias n'était pas accidentelle. Ce fut même une évidence durant toute la campagne.

Et puis, dernièrement, quelle ne fut pas ma surprise de voir Fabrice Hoarau en gros plan au JT de midi, puis à nouveau le soir ! Que s'était-il donc passé de particulier en 3 ans ? Quelle importance avait-il acquis entre temps ? Aucune à ma connaissance. Un seul fait avait changé : désormais, il attaquait les membres et dirigeants du PCR, les accusant gratuitement, sous le prétexte de servir une certaine "gauche". Il n'a suffi que de ça pour que tout d'un coup s'ouvrent à lui les portes jusque-là blindées. Avant lui, Huguette Bello avait adopté la même attitude : pré-

tendre défendre l'idée d'une certaine gauche, prétendre même être du PCR et taper sans relâche sur les membres et la direction du PCR. Faut avouer que ça a bien marché pour elle ; par contre, elle a perdu les Municipales, les Départementales et les Régionales...

Alors, camarades, si vous mourez d'envie de vous faire enfin remarquer et être sous les feux de la rampe, vous tenez là une recette parfaite, testée et approuvée : casser du PCR ! Vous ne risquerez jamais une intoxication (médias-tique) mais vous aurez l'assurance du déclin électoral.

Julie Pontalba

Le gouvernement annonce la prolongation de l'état d'urgence

La guerre contre le terrorisme sera longue et aura des conséquences à La Réunion

Lors du Conseil des ministres de ce jour, le gouvernement a présenté un projet de loi pour prolonger l'état d'urgence. Ce dispositif permettant des mesures d'exception s'applique en France depuis le 14 novembre et à La Réunion le 18 novembre.

Décrété la nuit des attentats du 13 novembre à Paris et étendu le 18 novembre dans les départements d'outre-mer dont La Réunion, l'état d'urgence a été prolongé de trois mois à la suite d'une loi adoptée le 20 novembre.

Dans un communiqué le gouvernement donne quelques chiffres : « 3 289 perquisitions administratives ont été menées. Elles ont permis la saisie de 560 armes, dont 42 armes de guerre. Elles ont conduit au placement en garde-à-vue de 341 personnes et donné lieu à l'ouverture de 571 procédures judiciaires. Par ailleurs, 407 assignations à résidence ont été prononcées, dont 303 sont toujours en vigueur, et plusieurs mosquées radicales et salles de prières ont été fermées ».

Rappelons qu'à La Réunion, sur les 8 perquisitions ordonnées sans l'accord d'un juge, une seule a débouché sur une procédure judiciaire sans rapport avec des actes terroristes supposés.

Attentats dans plusieurs pays

Le gouvernement justifie cette prolongation : « ce travail de ciblage et de déstabilisation n'est toutefois pas achevé, alors que la menace terroriste caractérisant le péril imminent, qui a justifié la déclaration initiale et une première prorogation de l'état d'urgence, demeure à un niveau très élevé ainsi que le rappelle l'actualité nationale et internationale ».

Et de citer « plusieurs projets terroristes en gestation sur le territoire national ont été déjoués, dont un à la suite d'une perquisition administrative menée dans le cadre de l'état d'urgence », ainsi que l'attaque d'un commissariat de police le mois dernier à Paris par un individu isolé. « A l'étranger, plusieurs attentats

ont été commis depuis le 13 novembre 2015 au nom de Daech ou d'Al Qaïda : à Bamako, à Istanbul, à Djakarta et à Ouagadougou. Trois ressortissants français ayant d'ailleurs trouvé la mort lors de cette dernière attaque ».

3 mois supplémentaires

« Le Gouvernement entend néanmoins limiter la prolongation de l'état d'urgence au temps strictement nécessaire. C'est pourquoi le projet de loi qui sera soumis au Parlement prévoit que cette prorogation soit à nouveau d'une durée de

3 mois », précise le communiqué, car « l'efficacité de la protection des Français ne saurait reposer à moyen-terme sur le recours à ces mesures que seules des circonstances exceptionnelles justifient. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement entend, dans le même temps, renforcer les moyens dont disposent en tout temps les autorités judiciaires et administratives pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé ».

SNJ Réunion : « Soutien à nos confrères du JIR en redressement judiciaire »

« Le Journal de l'île a été placé ce mercredi 3 février en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Saint-Denis. Cette procédure permet à l'entreprise de continuer à fonctionner et à payer les salaires. Elle entraînera vraisemblablement la négociation d'un plan social. Bien entendu, le Syndicat national des journalistes continuera à soutenir les salariés pendant ces jours difficiles.

Voici le communiqué diffusé par les élus du comité d'entreprise du JIR, où siègent quatre élus du SNJ :

« Comme l'édito du président du JIR, Abdoul Cadjee, l'avait annoncé le 28 janvier dernier dans nos colonnes, le JIR a demandé aujourd'hui l'ouverture d'une procédure collective : le tribunal de commerce de Saint-Denis vient de prononcer le placement en redressement judiciaire de l'entreprise. L'étude Baronnie-Langet, qui suivait déjà le groupe Cadjee ces derniers mois, et l'étude Chavaux-Picard ont été nommés co-administrateurs judiciaires.

A l'instar de nombreux titres en métropole, le JIR fait face aujourd'hui à des difficultés financières importantes. Malgré tout, les 157 salariés de l'entreprise ne baissent pas les bras et continuent de se battre. Nous espérons maintenant que le travail entamé par l'administrateur, en collaboration avec la direction, permettra de relancer le titre. Les élus du comité d'entreprise seront eux très vigilants sur le volet social.

En 65 ans d'existence, le JIR a affronté de nombreuses tempêtes... Nous souhaitons que cette épreuve permette au journal d'être encore le témoin privilégié des prochaines pages de l'histoire de notre île. »

C'en est trope !

Radioscopie du dysfonctionnement

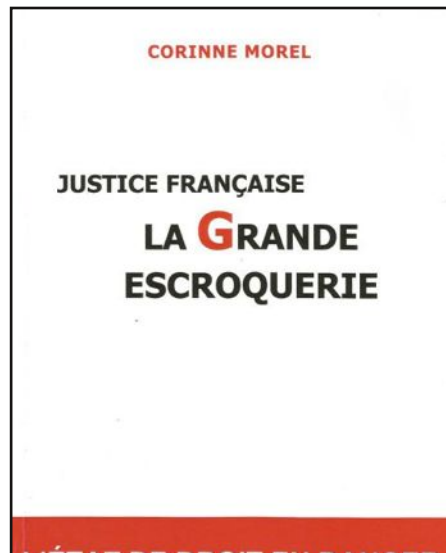
Il était sans doute plus facile pour cette femme-là d'avoir une belle-fille, plutôt que d'un fils, surtout à l'issue de leur divorce pour faute - n'avait-elle pas abandonné un premier enfant d'un 'lit précédent' ?-, comme il était plus facile pour la justice de pencher vers le plus grand nombre plutôt que vers le vrai, quand bien même il fallait faire écrire une carte postale bien ourlée à un enfant de deux ans. Le JAF, adepte - comme souvent, c'est une mentalité - du copier-coller, ajoutait quelques bévues. On n'était pas bien regardant, ni bien loin de la farce froide à la Brueghel. À La Réunion, les tribunaux expédient votre jugement en A.R. À Mayotte, l'avocat envoie son jugement de divorce en courrier normal, sans prendre la peine d'y joindre la notification. Novice, vous ignorez tout des modalités de recours ; quant à faire trop confiance à la justice de votre pays, c'est votre tort. Cela s'apprend à ses dépens.

Barsamian le souligne dans son livre « Pour l'amour de mes filles » : intentionnellement, certains jugements sont envoyés au seuil des vacances de juillet, alors que les cabinets d'avocats sont désertés. Eux au moins profitent de leurs congés pour s'échapper... Dans les villes de province, il vous est plus difficile d'obtenir des conseils. Deux mois pour que le délai de l'appel soit forclos. Une chose jugée est une chose débarrassée, croit-on.

Si Corinne Morel insiste sur la non-responsabilité des juges vis-à-vis des institutions et des justiciables, sur l'absence de surveillance et de retour en matière de déontologie, Bernard Barsamian, lui, met davantage l'accent sur la responsabilité des avocats ainsi que sur leur impunité. En fait, les deux se complètent.

Un juge est quasiment dans l'impossibilité de donner tort à un précédent, ce qui équivaudrait à désavouer un pair et mettrait en péril un État qui, comme Dieu, ne peut pas se tromper. Façon de se prémunir d'éventuelles réparations - y aurait-il des victimes collatérales-, ce serait un gouffre financier

que de pouvoir exiger des dommages et intérêts de la part de l'État sur la chose mal jugée... Engager la responsabilité des juges équivaudrait à engager la responsabilité de l'État. Or, l'État n'est responsable de rien et les juges pas davantage. Il est assez comique de remarquer à ce titre dans quelles circonvolutions un magistrat se lance dès lors qu'il ose revenir sur les écritures d'un prédécesseur, et avec quelles précautions rhétoriques il le fait si tenté qu'il s'y risque.



Justice française, la Grande escroquerie par Corinne Morel, éditions Bookelis.

Des avocats bien planqués dans leur île.

Un cabinet d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation vous indique qu'en absence de notification, le jugement est susceptible d'un appel devant le tribunal supérieur dans un délai de deux ans à compter de son prononcé. Vous avez reçu un jugement délivré sans A.R., sans notification, daté du 14/06/2007. Le délai de forclusion, par conséquent, court jusqu'à juin 2009.

Une avocate du barreau de Mayotte accuse réception de votre demande d'appel, le 11 septembre 2007. Elle encaisse votre chèque, convocation à audience, et fait traîner l'affaire. Devant votre demande d'informations, elle vous recommande de vous retourner contre votre premier avocat (député) : « Votre mail à

mon confrère du 18 juillet 2007 marquait clairement votre désapprobation vis-à-vis de cette décision. La responsabilité professionnelle de mon confrère me paraît par conséquent susceptible d'être engagée. Je vous suggère par conséquent (...) de lui demander d'effectuer une déclaration de sinistre auprès de la Compagnie d'Assurances ».

Vous répondez qu'en lieu de réparations, vous souhaiteriez non de l'argent, mais la vérité. Mais elle vous apprend également qu'un certificat de non appel a été délivré le 7/02/2008, où vous découvrez qu'« aucun acte d'appel contre le jugement précité » n'a été inscrit au registre. Or il appert que le délai de l'appel, n'ayant pas été notifié (ce que vous pouvez démontrer), était bien loin d'être forclos.

À une question portant sur ce point précis, votre nouvelle avocate devient muette, et vos demandes de retour de dossier ne seront pas honorées (contrairement à votre ancien avocat qui vous avait retourné le dossier en y ôtant toutes les copies des pièces d'identité qui accompagnaient les attestations).

En définitive, ce sont trois avocats du barreau, pourtant étroit, de Mayotte qui ont fait preuve de corruption. Deux parmi ces trois ont siégé ou siègent encore dans des assemblées politiques nationales. L'un fut bâtonnier.

À la faveur de l'isolement de « l'île aux parfums », comme à la faveur du turn-over obligés des fonctionnaires, les défenseurs savent qu'ils ont peu de risque d'être poursuivis : pour engager la responsabilité d'un des leurs, autant faut-il faire appel à un avocat issu d'un autre barreau, frais de déplacement afférents. D'ailleurs, rares sont les avocats qui se montrent disposés à poursuivre l'un des leurs.

Alors « la justice française, une grande escroquerie » ? Oui, mais il convient de cumuler à la fois les remarques de Mme Corinne Morel, et celles de M. Bernard Barsamian pour ce faire une idée plus juste de la façon dont procède la justice française.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Konfonn pa réshofman èk réshofman !

Boudikont mi yinm byin nout manière kozé, néna pou bwar, pou manzé dan nout manière manié lo mo, a koz ? In minm mo i pé an awar diféran sans, selon kélké swa son tilizasyon. Par ékzanp, kan ni tiliz lo mo “réshofman” konm i di, néna in tilizasyon pou di sak lé bon é in tilizasyon pou di sak lé mové. Si ni di in moun la fré fo absoliman réshof a li, kiswa mèt in bon linz sho, in bon kouvértir. In momon poul i réshof son p’ti volay, kiswa dan la plim kiswa dann divé. Sa lé bon.

Konm kan néna in réshofman rant dé moun. Dé moun té i koz pi dopi lontan la désid rovni byin, la i tonm byin osi. La zordi ni antan i di é ni wa néna konm in réshofman rant la Frans èk Kiba. Dopu lo tan nou la rèt fashé èk Kiba, boudikont nou la pran lèr èk in vié révèy té i marsh pi, nou la ékout ladi lafé san konprann é zordi rozman ni rovyn èk in méyèr santiman. La osi lo réshofman lé bon vik néna touzour in mwayin d’mwayéné.

Lo réshofman pa bon kan i sazi lo réshofman klimatik, la lé pa bon ditou é lo pli grav sék mandoné i pé pi rovni par déryèr. In fwa nou la égzazéré, fouty sé nou, lo fré i dovyin pli fré, lo sho i dovyin pli sho. Parl pi si la téperatir la mont ziska dé degré an plis ké prévi, la nèz i fonn tankipé, lo nivo la mèr i mont, désertin zandrwa dolo va manké, é désertin zandrwa dolo va débordé. Alorss sanm pou mwin fo pa konfonn réshofman èk réshofman !

Justin

« Li la gingn divé l’aye dann zyé » - In kozman po la rout

Kosa i lé l’aye ? L’aye sé in papiyon la nuit. Akoz i anparl son divé ? Pars demoun i kroi lo l’espès poud nana dsi papiyon la nuit i fé pèrd lo kapasité d’ lo zyé. Lé pétète in pé for, mé tan pti nou téi kroi. Astèr lo provèrb vi k’i paré sé in n’afèr konmsa. Sa i vé dir in moun i oi pa klèr : pa arienk avèk lo zyé mé li départaz pa lo vré avèk lo fo, li pé fé roul ali dann la farine. I di sa souvan kan in moun i èm in n’ot ziska pi oir kisoï lo défo, kisoï son prop z’intéré. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z’ot koko ! Fé bouy z’ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z’ète, tazantan, d’akor rantre nou.